



SMAEP du Pas des Bêtes
Syndicat Mixte d'Adduction
d'Eau Potable du Pas des Bêtes

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes**

Séance du 23 avril 2024

Date de Convocation
12.04.2024

Présent(e)s : Mmes CABROL Jacqueline, MADAULE Christiane, MM. AZAM Bernard, BATTUT Jean-Louis, BOULOGNE Fabrice, COLOM Vincent, CUCULLIÈRES David, GONÇALVES Manuel, LAVAGNE Jean-Paul, MATHIEU Francis, PHILIPPOU Didier, RAYSSÉGUIER Christian, VAUTE Alain.

Nbre Délégué(e)s : 16
En exercice : 16

Absent(e)s excusé(e)s :
MM. GARRIGUES Jean-Pierre (procuration à M. MATHIEU Francis), MARCOU Philippe (procuration à M. VAUTE Alain), MONTAGNÉ François (procuration à M. GONÇALVES Manuel).

Présent(e)s : 13
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut délibérer.

M. Jean-Louis BATTUT a été élu Secrétaire de séance.

Délibération 2024-017

Objet : Création d'un emploi permanent de catégorie A - Ingénieur territorial chargé de projet « eau ».

Emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi.

Le Conseil Syndical ;

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-2° ;

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE :

- La création à compter du 01/07/2024, d'un emploi permanent de catégorie A, Chargé de projet « eau » H / F dans le **grade** d'Ingénieur Territorial à temps complet (35 heures hebdomadaires) pour exercer les missions suivantes :

- Conduire les études d'orientation du SMAEP DU PAS DES BÊTES et formuler des propositions de programmes d'investissements pour permettre aux élus de prendre des décisions concernant les plans pluriannuels des opérations,
- Analyser les performances du service de l'eau quantitative et qualitative,

- Identifier les enjeux et contraintes environnementales auxquels les projets sont confrontés,
- Piloter, coordonner et suivre les opérations en garantissant leur conformité technique et financière,
- Assurer la maîtrise d'œuvre des projets en interne, de la conception du programme d'opération à l'achèvement complet du projet, notamment la construction de réseaux d'eau et la réhabilitation ou la construction d'ouvrages hydrauliques et de stations de pompage,
- Gérer les opérations de projets dans le cas de la maîtrise d'œuvre externe, du développement du programme d'opération à l'achèvement complet du projet,
- Assurer le suivi technique, administratif et budgétaire des opérations sur le barrage et sur l'usine de traitement des eaux,
- Procéder à l'analyse des offres reçues et rédiger les marchés publics (prestations de service, travaux, ingénierie, etc...),
- Assurer le suivi environnemental et réglementaire des projets et des installations du SMAEP DU PAS DES BÊTES,
- Garantir la coordination efficace de toutes les missions (Sécurité et Protection de la Santé, Coordination Technique, etc...) sur les projets,
- Préparer les dossiers nécessaires à l'obtention et à la gestion des subventions,
- Contrôler et suivre les actions du délégataire en termes de gestion opérationnelle et patrimoniale,
- Examiner les aspects financiers du délégataire,
- Établir le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQSP),
- Superviser la mise en place du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE),
- Assister et conseiller l'autorité dans la prise de décision et assurer une veille juridique,
- Représenter le SMAEP DU PAS DES BÊTES auprès des Communes et partenaires extérieurs (organismes d'État, financeurs, entreprises...),
- Intervenir également sur des études générales en fonction du plan de charge et des opportunités de projets à mener.

- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

- Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique.

En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée tenu des besoins du service et selon l'article L.332-8-2° du code du travail pour une durée de 3 ans compte tenu des besoins du service et selon l'article L.332-8-2° du code du travail. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats en CDD ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent devra donc justifier d'un Bac +3 et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Cette délibération emporte modification du tableau des effectifs.

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide la création d'un emploi permanent de catégorie A pour un poste de chargé de projet « eau » au grade d'ingénieur territorial.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme

Fait à LAGARRIGUE,

Le Secrétaire de séance,



Jean-Louis BATTUT,



Le Président,



Vincent COLOM

Envoyé en préfecture le 25/04/2024

Reçu en préfecture le 25/04/2024

Publié le

ID : 081-258100551-20240423-2024017-DE

